

de paix. Le tribunal peut ordonner l'internement du buveur dans une colonie disciplinaire.

6° Traitement des buveurs.

Les alcooliques atteints de délire sont traités dans les établissements hospitaliers pendant la période aiguë de leur maladie. Ils en sortent sans avoir eu le temps de prendre la volonté et l'énergie nécessaire pour ne pas retomber dans leur vice habituel.

Pour leur donner les moyens de rentrer dans une vie hygiénique, l'Etat de Vaud leur offre un séjour gratuit dans un asile spécial destiné au relèvement des buveurs. L'admission a lieu sur la demande du buveur lui-même, qui s'engage volontairement à observer les règlements de l'asile et à y rester jusqu'à guérison. L'abstinence complète, le travail des champs et une vie dans un milieu moral sont les trois grands facteurs du traitement.

Une convention a été passée, en avril 1898, avec M. A. Bocion, ancien surveillant-chef de l'asile des aliénés de Cery, qui a fondé à *Etagnières*, dans une vaste campagne, un asile pour buveurs.

Une pareille convention a été faite le 24 avril 1899 avec le comité de *Béthesda* (Bellevaux sur Lausanne) pour le traitement des **buveuses**. L'établissement peut recevoir une 30^e de personnes.

La charité privée a fondé et soutient l'établissement de *Trelex*, près Nyon; le séjour moyen y est trop court (3 mois environ).

7° Protection des enfants des buveurs.

Le dixième du produit net annuel du monopole fédéral sur les spiritueux, destiné à combattre l'alcoolisme, est versé dans la caisse de l'Institution en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée (loi du 24 août 1888, art. 25).

L'alcoolisme des parents a motivé l'admission d'un grand nombre d'enfants dans cette utile institution; le relevé suivant en est la preuve.

Années	Total des admissions	Admissions pour cause d'alcoolisme des parents	Pour cent des admissions dues à l'alcoolisme des parents
1889 . . .	94	52	56
1890 . . .	127	70	55
1891 . . .	145	69	48
1892 . . .	156	64	41
1893 . . .	113	43	38
1894 . . .	127	32	25
1895 . . .	74	26	35
1896 . . .	114	21	19
1897 (jusqu'au 31 août)	107	29	27

Il est désirable que l'Institution de l'enfance malheureuse et abandonnée cherche à combattre la tendance héréditaire des enfants d'alcooliques, par une abstinence totale et persistante de toute boisson enivrante.

8° Sociétés de tempérance et d'abstinence.

En invitant le Conseil d'Etat à coopérer à l'œuvre des sociétés de tempérance, pour la lutte antialcoolique, le Grand Conseil a reconnu l'utilité de ces ligues du bien public.

Les principales sociétés vaudoises sont les suivantes:

I. La *Société de tempérance de la Croix bleue*, qui travaille à relever les victimes de l'alcoolisme, exige de ses membres l'abstention complète de toute boisson enivrante; moins intolérante que d'autres sociétés analogues, elle ne condamne pas l'usage strictement modéré des boissons fermentées chez ceux qui ne font pas partie de la fédération.

Le président central de la Société, M. Cuénod, a eu l'obligeance de nous donner les renseignements suivants:

		Membres actifs	Adhérents	Totaux
Exercice de 1896 à 1897	Hommes .	881	875	1756
	Femmes .	778	773	1551
Totaux		1659	1648	3307

„Sur ce total de 3307 signataires, il y en a 1601 ayant signé pour donner l'exemple et 1262 pour se corriger. Parmi ces derniers, il y en a 719 qui tiennent fidèlement leur engagement depuis 1 an et plus; 263 depuis 2 ans et plus; 70 anciens buveurs sont abstinents depuis 10 ans et plus.“

		Hommes	Femmes	Total
Exercice de 1898	Membres actifs . .	957	929	1886
	Membres adhérents .	895	925	1820
Totaux		1852	1854	3706

„On compte, sur les 1361 personnes sujettes à la boisson qui ont signé pour se corriger:

827 anciens buveurs qui ont signé depuis 1 an et plus
 339 „ „ „ „ „ „ 5 ans „ „
 122 „ „ „ „ „ „ 10 „ „ „

Les adhérents et membres de la Croix bleue se répartissent dans 322 localités de notre canton.“

II. L'*Avenir*, société d'abstinence fondée en 1892, se rattachant à l'Eglise nationale réformée; 623 membres, en mai 1897.

En 1898: Membres actifs . . .	148
Membres adhérents . . .	159
Total	307
Membres auxiliaires . . .	325
Total général	632

En 1899, l'*Avenir* est composé de 802 membres.

III. L'Espoir, dont le but est de mettre en garde les enfants contre les dangers des boissons enivrantes et de propager parmi eux les principes de la tempérance, a réuni, dès 1896, 1018 membres dans le canton de Vaud.

En 1898: 45 sections, avec 1559 membres, dont 992 actifs et 767 auditeurs.

IV. La Ligue antialcoolique internationale, section vaudoise, comptait en 1898 71 membres.

V. L'ordre des Bons Templiers, composé de membres abstinents pour la vie, a pour mission de relever le buveur et de combattre l'usage de l'alcool dans la société humaine; comptait dans le canton de Vaud 170 adhérents, en 1898.

Suicides.

Dans les „Fragments statistiques sur le canton de Vaud“ („Conservateur Suisse“, tome VII, page 53) on signale, dans le courant de 1796, deux suicides dans le canton et 44 morts par accidents, dont 6 tués par des chutes, étant ivres.

De 1841 à 1875, les chiffres des suicides sont tirés des rapports du Conseil d'Etat et, à partir de 1876, des publications du bureau fédéral de statistique concernant le mouvement de la population. Ils ne sont comparables entre eux que d'une manière approximative, car, dans la première période, les cas de suicides signalés sont ceux qui ont fait l'objet d'une enquête judiciaire et, dans la seconde période, les suicides sont relevés dans les déclarations médicales des causes de décès.

Voici leur nombre ¹⁾ pendant la première période:

En 1841	23	En 1859	45
„ 1842	42	„ 1860	61
„ 1843	32	„ 1861	66
„ 1844	28	„ 1862	64
„ 1845	—	„ 1863	76
„ 1846	41	„ 1864	54
„ 1847	39	„ 1865	82
„ 1848	44	„ 1866	68
„ 1849	43	„ 1867	66
„ 1850	49	„ 1868	86
„ 1851	34	„ 1869	85
„ 1852	46	„ 1870	83
„ 1853	43	„ 1871	94
„ 1854	52	„ 1872	62
„ 1855	37	„ 1873	83
„ 1856	37	„ 1874	65
„ 1857	58	„ 1875	91
„ 1858	36		

¹⁾ „Statistique du canton de Vaud“, Population, 2^e livraison, page 63 (Lausanne 1863-64). Suicides de 1844 à 1860.

Pour la deuxième période, les chiffres sont les suivants:

en 1876	90	dont	81 hommes	et	9 femmes
„ 1877	92	„	78	„	14
„ 1878	101	„	93	„	8
„ 1879	114	„	100	„	14
„ 1880	109	„	93	„	16
„ 1881	80	„	71	„	9
„ 1882	99	„	89	„	10
„ 1883	114	„	96	„	18
„ 1884	84	„	75	„	9
„ 1885	121	„	108	„	13
„ 1886	135	„	119	„	16
„ 1887	111	„	100	„	11
„ 1888	101	„	85	„	16
„ 1889	108	„	88	„	20
„ 1890	97	„	92	„	5
„ 1891	94	„	79	„	15
„ 1892	104	„	93	„	11
„ 1893	104	„	85	„	19
„ 1894	120	„	103	„	17
Totaux	1978		1728		250
			87 %		13 %

Nombre moyen annuel des suicides, par district, relativement à 100,000 habitants, pendant la période de 1876 à 1894:

	Par 100,000 hab.	Moyenne annuelle en nombre absolu
1 ^o District de Cossonay	57	6.6
2 ^o „ „ Morges	55	8
3 ^o „ „ Lavaux	55	5.5
4 ^o „ „ Nyon	51	6.8
5 ^o „ „ Lausanne	50	20.2
6 ^o „ „ Rolle	47	2.8
7 ^o „ „ d'Aigle	42	7.9
8 ^o „ „ d'Orbe	38	5.4
9 ^o „ „ de Vevey	38	10
10 ^o „ „ Grandson	36	5
11 ^o „ „ d'Yverdon	34	5.6
12 ^o „ „ de Moudon	33	4
13 ^o „ „ d'Echallens	32	3.2
14 ^o „ „ d'Aubonne	31	2.7
15 ^o „ „ d'Oron	31	2.1
16 ^o „ „ de Payerne	30	3.3
17 ^o „ „ du Pays-d'Enhaut	28	1.3
18 ^o „ „ d'Avenches	26	1.4
19 ^o „ „ de La Vallée	26	1.5

Ce qui impressionne à première vue dans cette statistique, c'est la quantité extraordinaire des suicides dans le canton (42.9 par cent mille âmes de population). Elle dépasse de beaucoup la moyenne la plus élevée des pays européens (Saxe 38.4, Danemark 25.7). Elle est près du double plus grande que la moyenne